



Cità di
Portivechju

BUDGET PRIMITIF 2026

Commission de l'action Culturelle, Educative et Sportive,
du Patrimoine et du Culte du **30 avril 2026**

Commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel
et des Affaires Maritimes des **09 janvier 2026, 06 février 2026, 30 avril 2026,**

Conseil Municipal du 12 janvier 2026

Conseil Municipal du 09 février 2026

Conseil Municipal du 06 mai 2026

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations - article 10

Décret n° 2001-495 du 06 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques

Loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif - article 20

L'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse le montant annuel de 23 000 euros (150 870,11 F), conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, l'organisme de droit privé bénéficiaire doit produire un compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Le compte-rendu financier est déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée .

Les associations dont le budget annuel est supérieur à 150.000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50.000 € doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.



SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

BUDGET PRIMITIF 2026	PAGES	TOTAL
ASSOCIATIONS SPORTIVES	3/8	144 000,00
ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL	4/8	23 703,00
ASSOCIATIONS A CARACTERE CULTUREL ET D'ANIMATION	5/8	64 850,00
AUTRES ASSOCIATIONS	6/8	34 400,00
TOTAL 1		266 953,00
ASSOCIATIONS DE L'ENSEIGNEMENT	7/8	24 000,00
TOTAL 2		24 000,00
SUBVENTIONS CONTRACTUALISEES		
ACTION SOCIALE	8/8	140 897,00
ACTION CULTURELLE	8/8	60 000,00
ACTION SPORTIVE	8/8	60 000,00
TOTAL 3		260 897,00
TOTAL GENERAL 1 + 2 +3		551 850,00



SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EXERCICE 2026	
ASSOCIATIONS SPORTIVES	TOTAL
ARCHER CLUB DE LECCI	1 000,00
ASPV ATHLETISME	12 000,00
ASPV BASKETBALL	5 000,00
ASPV GYMNASTIQUE	16 000,00
ASPV HANDBALL	18 000,00
ASSOCIATION CLAUDE PAPI	15 000,00
ASSOCIATION SPORTIVE Collège Léon BOUJOT	1 500,00
ASSOCIATION SPORTIVE Collège Maria DE PERETTI	1 500,00
ASSOCIATION SPORTIVE VOLLEY BALL DE PORTO-VECCHIO	2 000,00
CLUB DE TIR PORTO-VECCHIAIS	10 000,00
DOJO PORTO-VECCHIAIS JUDO	5 000,00
FZ18 RACING	1 000,00
GOLF CLUB DE LEZZA SUD CORSE	5 000,00
PETANQUE ZINZALI	5 000,00
PORTIVECHJU RUGBY (anciennement ISULA XV)	18 000,00
PORTO-VECCHIO XV	18 000,00
TENNIS DE TABLE	6 000,00
TRAMULIMACCHIA	4 000,00

144 000,00



SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EXERCICE 2026	
ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL	TOTAL
AFM Téléthon Délégation 2B	300,00
AMICALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES	1 400,00
APF FRANCE HANDICAP	1 000,00
ASSOCIATION LA MARIE-DO	1 000,00
CORSICA BELLA	3 500,00
GROUPE D'ENTRAIDE MUTUELLE "CASA DI L'ISULA"	503,00
HANDICAP EXTREME SUD	5 000,00
LA LIGUE CONTRE LE CANCER	3 000,00
LA MAISON DU SACRE CŒUR	1 000,00
LES RESTAURANTS DU CŒUR	2 000,00
PER ELLI	2 000,00
SECOURS CATHOLIQUE	3 000,00
	23 703,00



SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EXERCICE 2026	
ASSOCIATIONS A CARACTERE CULTUREL ET D'ANIMATION	TOTAL
A MUVRELLA 2A COUNTRY ET LINE DANSE	1 500,00
A RISATTA	1 000,00
ASSOCIATION A MANFARINA	500,00
ASSOCIATION I SALT'IN BOCCA	10 000,00
CIE EUREKA THEATRE	5 000,00
CINEMOTION	2 250,00
DBC MUSIC PRODUCTIONS	2 000,00
ECOLE DE CORSE DU SUD D'IMPROVISATION THEATRALE	1 000,00
I MEEPLACCI	1 000,00
L'ALMA SALVATICA	5 000,00
LES PRODUTRAC	5 000,00
LITTERATURA	6 000,00
M STREET COMPANY	6 000,00
MEZZA VOCE	1 400,00
PORTIVECHJU DI TANDU	3 200,00
PLATEFORME D'EXPLORATION DU GESTE	4 000,00
SCHACCHERA'LLU PAZZU	10 000,00
	64 850,00



SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EXERCICE 2026	
AUTRES ASSOCIATIONS	TOTAL
ASSOCIATION ANDEMU PORTIVECHJU	7 000,00
ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE DU SUD CORSE	1 500,00
ASSOCIATION DES CHASSEURS DI A MUNTAGNA DI U SPIDALI E DI CARTALAVONU	1 500,00
ASSOCIATION DES PENSIONNES DE RETRAITE MILITAIRE	400,00
BRIDGE CLUB DE PORTO-VECCHIO	1 000,00
FESTIVITA GRAND SUD	20 000,00
LIGUE DES DROITS DE L'HOMME	1 500,00
SOCIETE MYCOLOGIQUE DE PV U MUCHJINU	500,00
U PRICOGHJU IN FESTA	1 000,00
	34 400,00



SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EXERCICE 2026	
ENSEIGNEMENT	TOTAL
COOPERATIVE ECOLE PRIMAIRE MURATELLO	6 000,00
COOPERATIVE ECOLE PRIMAIRE J PIETRI	4 000,00
ECOLE CATHOLIQUE SAINTE DEVOTE	2 000,00
GIRANDULA	2 000,00
LIGUE CORSE D'ECHECS	1 500,00
MATTU DI MATT'	3 000,00
OCCE 2A Ecole MTM - projet ANTIBES	3 000,00
OCCE 2A Ecole MTM - projet SAVAGHJU (CM2)	500,00
RESIL'GHJENTE	2 000,00
	24 000,00



SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EXERCICE 2026	
ACTION SPORTIVE	TOTAL
ASPV FOOTBALL Délibération n°	60 000,00
	60 000,00

ACTION SOCIALE	TOTAL
ADMR Délibération n°	25 000,00
CDAD 2A Délibération n°	1 500,00
COMITÉ D'ACTION SOCIALE ET CULTURELLE (CASC) Délibération n°24/063/F du 24 avril 2024*	53 250,00
MAISON DES ADOLESCENTS Délibération n°	30 000,00
MISSION LOCALE Délibération n°25/067/F du 07 avril 2025*	31 147,00
	140 897,00

ACTION CULTURELLE	TOTAL
ASSOCIATION PRATICILINGUA D'AVRETU Délibération n°24/063/F du 24 avril 2024*	10 000,00
CACEL Délibération n°	25 000,00
I CHJACHJARONI Délibération n°24/063/F du 24 avril 2024*	25 000,00
	60 000,00

TOTAL	260 897,00
--------------	-------------------

* Révision annuelle par avenant